

Eco-vigilance incendie

Dossier de presse

Contact presse : 01 44 89 93 87 – communication@ffrandonnee.fr



SOMMAIRE DU DOSSIER DE PRESSE

Page de garde

La plaquette Eco-vigilance incendie	page 2/3
Sécurité et prévention en randonnée pédestre	page 4/5
Eco-veille®	page 6/7
La Fédération Française de la Randonnée Pédestre	page 8/9
Fédération de camping et d'alpinisme du Portugal	page 10/11

Un rendez-vous de l'été : la plaquette Eco-vigilance incendie Un message : Randonneurs, vous êtes des acteurs clés de la prévention incendie, soyez toujours en alerte !

Incendies : le fléau estival ...

Chaque été, de façon récurrente, le patrimoine naturel des pays méditerranéens est en péril, victimes d'importants feux de forêts. Le Portugal et la France paient un lourd tribut chaque année.

En général, les feux de forêts sont un véritable fléau dans les pays méditerranéens.

Lorsque l'on sait que dans les pays méditerranéens, 85% des feux de forêts sont dûs à l'intervention de l'homme, alors que seuls 15% de ces incendies proviennent de phénomènes naturels, il devient nécessaire de développer une politique de prévention et de sensibilisation des usagers de ces espaces naturels.

Côté français, plusieurs régions méridionales sont concernées par ce problème récurrent chaque été : Paca, Languedoc-Roussillon, Midi-Pyrénées, Aquitaine, Corse.

Eco-vigilance incendie : communiquer auprès des randonneurs

Une initiative franco-portugaise :

C'est pourquoi, FFRandonnée et Federação de Campismo e Montanhismo ont conjointement imaginé d'adapter le concept Eco-veille® (voir page 6 et 7) à la prévention incendie. Il s'agit de mettre en place des dispositifs participatifs impliquant et responsabilisant les randonneurs, dans une perspective incendie et dans un contexte plus global de préservation du patrimoine naturel.

Une plaquette d'information :

C'est ainsi que naîtra le concept de la plaquette Eco-vigilance®. Au cours de deux sessions de travail, une équipe technique franco-portugaise élabore une plaquette d'information et de sensibilisation aux risques d'incendie à l'attention des randonneurs. *On leur suggère de se tenir en alerte : observez, découvrez, prévenez.* Deux objectifs majeurs :

- Faire prendre conscience aux randonneurs qu'ils sont les premiers concernés. S'ils ne se mobilisent pas, c'est leur site de pratique qui risque d'être anéanti en quelques heures, alors que certaines actions adaptées peuvent tout éviter.
- Assurer la sécurité et la protection des usagers en cas de danger imminent.



La plaquette se présente en trois axes qui renvoient à chaque fois à des notions de « réflexe ».

- **La sensibilisation** : Être conscient des conséquences des feux de forêts, et prendre la décision de partir ou non en randonnée.
⇒ « Réflexe de consultations et d'appels » (numéros et sites Internet pour consulter la météo, les conditions d'accès au massif, le niveau d'alerte local et enfin, annuler la randonnée lorsque les conditions l'imposent).

- **L'observation** : Savoir observer l'évolution météo et savoir anticiper.
⇒ « Réflexe de lecture et d'anticipation » (être attentif et respecter la signalétique spécifique incendie, restrictions de circulation, rester vigilant aux conditions météo, privilégier les chemins dégagés, respecter les accès pour les pompiers, repérer les aménagements anti-incendies et les lieux de repli, ne pas oublier que le feu va dans le sens du vent et accélère sur les pentes ascendantes).

- **Le comportement** : L'attitude à avoir en situation de feu.
⇒ « Réflexe de survie et de sauvegarde » (prévenir les secours, savoir donner les éléments essentiels très vite : la localisation précise, la description des abords, la direction prise par le feu, les moyens d'accès pour les secours. rechercher un écran de protection, respirer près du sol à travers un vêtement mouillé).

Dans d'autres pays européens comme la Grèce, les campagnes de sensibilisation ont un réel impact sur la réduction du nombre d'hectares brûlés chaque année.

Une mission partagée par de nombreux partenaires :

20 000 exemplaires de cette plaquette sont disponibles auprès des offices du tourisme et partenaires locaux de la randonnée.

Cette action qui s'adresse aux randonneurs « grand public », et plus généralement aux pratiquants de sports de nature, s'inscrit dans le cadre de la mission de service public de la FFRandonnée et d'information aux usagers.

Le projet est soutenu par les Comités de la Randonnée Pédestre de la région Paca, la Direction de la Défense et de la Sécurité Civiles (DDSC) et notre partenaire Gaz de France.

L'expérience française et portugaise conjuguée a permis l'élaboration de ce document collectif, premier jalon vers la transmission d'un message commun auprès des randonneurs de l'ensemble du territoire européen. La fiche est bien sûr traduite en version portugaise et distribuée sur le territoire portugais par la FCMP.

La réalité en chiffres :

- Provence-Alpes-Côte d'Azur + Drôme :
3.570 ha brûlés, soit 845 feux pour l'année 2007
6.735 ha brûlés et 960 feux par an, sur la
moyenne des dix années précédentes.

- Languedoc-Roussillon + Ardèche :
1680 ha brûlés, soit 510 feux pour l'année 2007
3.430 ha brûlés et 640 feux par an, sur la
moyenne des dix années précédentes.

- Corse :
1.235 ha brûlés, soit 960 feux pour l'année 2007,
7.265 ha brûlés et 890 feux par an, sur la
moyenne des dix années précédentes

Au regard du nombre d'incendies et d'hectares brûlés sur les années passées dans les régions de l'Hexagone concernées, on constate une nette régression attestant du fait que les campagnes de sensibilisation ont un impact incontestable sur la réduction de la superficie brûlée chaque année. Ces chiffres probants sont un encouragement à développer les actions de prévention auprès des personnes susceptibles de se trouver sur les lieux au bon moment, parmi lesquelles les randonneurs figurent en bonne place.

Sécurité et prévention en randonnée pédestre

Dans le cadre de sa mission de service public, en accord avec le Ministère de la Jeunesse et des Sports et la Ministère de l'Intérieur, la FFRandonnée poursuit sa campagne nationale de sécurité et prévention en milieu montagnard et développe cette année des actions de proximité. On citera par exemple, la formation des agents d'accueil des offices de tourisme, pour mieux cerner le public randonneur et l'informer sur les précautions d'usage. Dans la continuité du quiz « Quel randonneur êtes-vous ? », une nouvelle fiche pédagogique va résumer les principes fondamentaux de la randonnée en montagne.

C'est dans le cadre de cette politique de partenariat liant plusieurs pays d'Europe, qu'est né le concept d'Eco-vigilance®.

Comment peut-on définir et décrire la randonnée pédestre ?

C'est « une activité sportive se pratiquant en pleine nature ou dans tout autre lieu, sur tout cheminement, dans le respect des milieux traversés » (règlement sécurité et encadrement de la randonnée pédestre de la FFRandonnée)

C'est aussi une activité « tendance » qui se veut également liée à la découverte, l'environnement, et se pratique généralement de façon collective.

La randonnée pédestre peut aussi avoir une déclinaison émulative avec l'organisation de manifestations réglementées tels les critériums, les rando-challenges ...

Cette activité se pratique le plus souvent dans des milieux incertains où le randonneur doit rester toujours vigilant. Si les techniques de déplacement sont très accessibles, sauf sur certains terrains accidentés, les techniques d'observation et de découverte doivent permettre à chaque instant d'analyser l'espace de pratique, d'évaluer les difficultés éventuelles et d'anticiper.

Pour cela, l'organisateur ou l'animateur d'une randonnée doit maîtriser plusieurs paramètres : l'étude approfondie de l'itinéraire envisagé, l'équipement et le matériel adaptés aux caractéristiques de la randonnée, et une attention permanente sur le milieu traversé et l'évolution de la météo, ainsi que les aptitudes et attitudes des pratiquants.

Cela se traduit par une évaluation des difficultés liées à un sentier selon trois facteurs de risque : le terrain, l'environnement et les capacités et comportements. L'animateur devra prendre en compte à la fois des critères objectifs (distance, dénivelé, altitude, technicité : équipement nécessaire, passage dangereux) et des critères subjectifs (condition physique, expérience, équipement, informations, comportements), les plus délicats à évaluer. L'encadrement de la randonnée pédestre passe par une bonne lisibilité du risque nourrie sans cesse par la pratique et l'expérience, et la parfaite maîtrise de la « chaîne de décision ».

La formation à la sécurité est avant tout un échange qui commence dans l'association. Le président doit s'assurer des compétences des animateurs de son association, dans ses initiatives et l'encadrement de l'activité. Il engage sa responsabilité dans la programmation, l'organisation et la conduite des randonnées au sein du club. Aussi doit-il veiller à ce que les animateurs aient réuni tous les éléments nécessaires à la préparation de l'activité afin de garantir une qualité dans le calendrier proposé aux licenciés. Le président doit être attentif aux besoins en formation pour répondre à ces exigences, inciter à suivre les modules correspondant aux champs de compétences à acquérir.

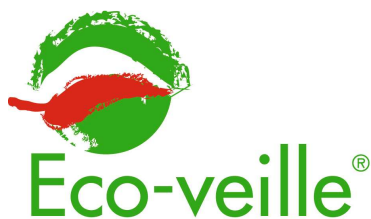
C'est à partir de tous ces éléments que sont définis les critères de participation à un type de randonnée. La question habituelle, et souvent récurrente, est posée sur le nombre de randonneurs

« autorisés » pour un animateur fédéral. Les informations évoquées ci-dessus montrent l'importance d'un dialogue au sein de l'association afin de définir les conditions délimitant ce nombre.

Très complémentaire à cela, l'échange associatif, première motivation avec la convivialité de l'adhésion à un club, peut permettre à nos licenciés d'accéder à l'autonomie dans la pratique. En effet, nombre de nos randonneurs fédéraux partent en famille ou avec des amis hors du système associatif. Au-delà d'une mission de service public qui lui est reconnue, l'association, son président et ses animateurs, ont alors une action citoyenne qui doit d'être valorisée. Lors d'une randonnée, les occasions sont nombreuses pour débattre, même en marchant, des facultés de chacun à pratiquer dans les meilleures conditions. Cela passe par une forme d'auto-évaluation dont voici quelques pistes :

- s'informer :
 - j'ai été ou me suis informé de l'itinéraire, de ses difficultés et des horaires
 - j'ai pris connaissance des prévisions météo
- se préparer :
 - je suis capable de marcher x heures et faire X m de dénivelé sur une journée
 - je suis capable de marcher sur des terrains accidentés ou vertigineux
 - j'ai prévenu quelqu'un de ma destination et de mes horaires et ne pars pas seul
 - j'ai les éléments liés à l'itinéraire et sais les utiliser
 - j'ai prévu une marge horaire de sécurité
 - j'ai envisagé des formules de repli en cas de problème
- s'équiper :
 - je suis équipé en rapport avec les caractéristiques de l'itinéraire (chaussures, vêtements de protection)
 - j'ai pris suffisamment d'eau
 - j'ai une trousse de secours
 - j'ai un téléphone portable et connais le numéro de téléphone des secours
- se comporter :
 - je suis capable de gérer mon effort et d'organiser les pauses
 - je pense à m'alimenter régulièrement
 - je suis capable de faire le point sur mon itinéraire en permanence
 - je reste attentif aux personnes qui m'accompagnent, ainsi qu'aux conditions météo
 - je suis capable d'effectuer les gestes de premier secours et de donner l'alerte
 - je suis respectueux envers l'environnement
- s'adapter :
 - je suis capable d'adapter mon effort aux difficultés de la randonnée
 - je suis capable de modifier mon itinéraire
 - je reste vigilant jusqu'à la fin de la randonnée
 - je sais renoncer en cas problème

Si la randonnée est une activité très accessible, un jeu d'enfant, randonner n'est pas jouer ! La sécurité et donc le plaisir de pratiquer est l'affaire de tous.



Eco-veille® **Une action de la Fédération Française de la Randonnée Pédestre**

L'éco-veille® a pour but de sensibiliser les citoyens de tous âges à la protection de l'environnement et plus particulièrement à la préservation des chemins et sentiers de randonnée pédestre. C'est une des actions inscrites à l'Agenda 21 de la Fédération Française de Randonnée Pédestre. Elle offre aux comités et associations affiliées, l'opportunité de réaliser des actions concrètes (signalement de dépôts sauvages, remise en état des sentiers détériorés, mise en place du recyclage lors des randonnées, ...).

Dès son origine (1947) une des missions prioritaires de la Fédération Française de Randonnée Pédestre est de protéger l'environnement et plus particulièrement le patrimoine des chemins et sentiers de France.

La création, le balisage et l'entretien des itinéraires de randonnée s'accompagne nécessairement d'opération de sauvegarde de certains d'entre eux. En 1994 se crée en Mayenne un réseau "Alerte". Ce réseau se proposait de contribuer à la protection de la nature en exploitant "ce que les randonneurs voient et repèrent quand ils sillonnent le territoire".

Des fiches alertes sont distribuées aux randonneurs qui leurs permettent de signaler les anomalies rencontrées sur les sentiers. Ces fiches débouchaient sur l'organisation de "journées de nettoyage".

En 1998, la fédération propose d'étendre cette opération à 10 départements et rédige un premier guide.

En 2003, la définition de l'Agenda 21 de la Fédération Française de Randonnée Pédestre est l'occasion pour la fédération d'élargir, au-delà du volet environnemental, cette action aux dimensions sociales, économiques et de gouvernance. A l'alerte environnementale succède la veille environnementale, sociale et économique.

- La veille environnementale peut se traduire par l'organisation de journées de nettoyage de sentiers ou de débroussaillage, par la réalisation d'études pour prévenir l'érosion des chemins ou l'utilisation de produits recyclables au quotidien ...
- Une veille sociale suppose la mobilisation de tous autour d'un projet commun, l'aide à l'intégration pour les personnes les moins favorisées, où la création de nouveaux emplois.
- Le pilier économique implique la mise en valeur d'un territoire, à travers des itinéraires de randonnée régulièrement entretenus, et contribuant ainsi à l'attrait touristique d'une destination.
- Cette veille doit aussi être assise sur un partenariat solide avec les autres acteurs : autres sports de nature, partenaires de l'environnement, propriétaires et collectivités territoriales.

En 2005 la fédération dépose le terme "Eco-veille ®" et crée le "réseau Eco-veille ®" dont les objectifs sont :

- Surveiller l'état des chemins et leur environnement proche
- Informer : faire remonter la bonne information à la bonne personne
- Sensibiliser : faire comprendre aux randonneurs et plus largement aux citoyens que la préservation des sentiers repose sur une action permanente demandant la participation de tous
- Agir : en protégeant ou en réparant
- Développer d'autres initiatives : impliquer directement les citoyens, recycler
- Communiquer : valoriser l'implication de chacun

La création du réseau s'accompagne de la publication d'un guide "Eco-veille ®" qui apporte un appui technique à ceux qui veulent rejoindre le réseau.

Les comités départementaux de la Randonnée Pédestre constituent le cœur du réseau "Eco-veille".

En fonction de leur niveau de développement leur action évolue.

- La première étape consiste à participer en tant qu'experts reconnus à l'aménagement et au balisage des sentiers. Pratiquement, tous les comités départementaux sont à ce stade. La seconde étape est le développement d'actions ponctuelles ouvertes au grand public : opérations de nettoyage et débroussaillage, sensibilisation au Développement Durable et à l'Environnement, participation à des campagnes ou des projets organisés par des acteurs locaux, la collaboration avec des associations d'insertion et scolaires caractérise la deuxième étape.
- La troisième étape est celle de l'intervention permanente qui suppose un partenariat étroit avec les acteurs locaux représentatifs et la mise en place d'une politique en faveur du Développement Durable, s'appuyant sur des outils, des structures et budgets permanents.

En 2008, 68 Comités départementaux de la randonnée pédestre (ainsi que 3 régionaux) ont mis en place le réseau Eco-veille®. Cela représente 70% du territoire national.

Les perspectives de développement sont intéressantes dans la mesure où une dizaine de comités départementaux travaillent au montage du réseau Eco-veille®.

La Fédération Française de la Randonnée Pédestre



La Fédération Française de la Randonnée Pédestre est une association loi 1901 reconnue d'utilité publique.

Déléataire du Ministère de la Santé, de la Jeunesse, des Sports et de la Vie associative, agréée par le Ministère de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement durable et de l'Aménagement du territoire ainsi que par le Secrétariat d'Etat au Tourisme, **elle a pour missions de promouvoir la pratique de la randonnée, de former des animateurs, des baliseurs, des dirigeants, d'informer les pratiquants, de représenter leurs intérêts auprès des pouvoirs publics, d'aménager et de baliser les réseaux d'itinéraires du territoire...**



Organisée en trois pôles elle joue un rôle d'expert au cœur de l'activité randonnée :

- le pôle « **Vie Associative** » qui se consacre à la vie fédérale, aux pratiques sportives et à la formation de l'ensemble des adhérents, autrement dit à tous les dirigeants et licenciés de la Fédération (randonneur, animateur, baliseurs, etc.)

- le pôle « **ATTEN** » (Aménagement du territoire, Tourisme et Environnement) dont la mission première est de créer et labelliser les itinéraires de randonnée tout en veillant à leur entretien et leur balisage.

- le pôle « **Editions** » en charge de la conception des topo-guides de randonnée PR®, GR®, A pied en famille®, RandoCitadines®...

Elle est composée de **120 comités régionaux et comités départementaux de la randonnée pédestre** comportant chacun une commission sentier et d'associations ou clubs locaux, qui organisent des randonnées de tous niveaux, toute l'année et sur l'ensemble du territoire.

Elle regroupe en outre près de 194 000 adhérents dont près de 20.000 bénévoles, qui participent activement à la vie des associations et à l'animation des sentiers.

La FFRandonnée en 2008

En 2008, la Fédération Française de la Randonnée Pédestre confirme son statut d'acteur incontournable du développement social, économique et culturel :

- 193.706 adhérents (fin saison 2007) dont 62% de femmes
- 20.000 bénévoles dont 6000 baliseurs
- 120 Comités départementaux et régionaux de randonnée pédestre
- 3.081 associations
- 180.000 kilomètres de sentiers balisés en France
- 270 topo-guides de randonnée pédestre

Un site web : www.ffrandonnee.fr

La randonnée en 2008

Première activité de pleine nature, on estime aujourd'hui à 15 millions le nombre de français la pratiquant¹ sur près de 25 millions d'adeptes² des sports de nature en France.

Selon un sondage réalisé pour Carat Sport, en 2005, la marche- randonnée se place en tête des sports préférés des Français (68% des personnes interrogées) devant la natation, le tennis et le football³!

En 2005, la FFRandonnée a mené une étude marketing pour mieux connaître les attentes de ses adhérents...

Qui sont les adhérents de la Fédération ?

- Les femmes sont très largement représentées : 62% de femmes contre 38% d'hommes
- Plus de 50 ans (70%).
- 63% sont mariés ou vivent en couple dans un foyer composé à 55% de 2 personnes.
- Sur- représentation très nette des professions intellectuelles et des cadres (38 %). C'est aussi le cas pour les Employés (36%) et, dans une moindre mesure, pour les professions intermédiaires (9 %).
- 60% résident dans des villes de 20 000 habitants ou moins.
- 3 grandes régions de France : 12% en Région PACA, 12% en Ile de France et 10% en Rhône Alpes.

Leur conception de la randonnée et leurs habitudes de pratique

- Sensibles à 100% au respect de l'environnement.
- 43% randonnent pour se détendre et se ressourcer, essentiellement pour les moins de 60 ans (53%) et les femmes (48%)
- 39% randonnent pour découvrir la nature et le patrimoine.
- 89% randonnent tout au long de l'année.
- 78% de façon très régulière (toutes les semaines ou presque) et principalement sur leur lieu de résidence.
- 16% randonnent régulièrement à l'étranger
- 73% randonnent en plaine et campagne, 67% en montagne et 29% au bord de mer.
- 91% randonnent à la journée et à la demi-journée.
- Le budget moyen consacré à la rando est de 153 euros.

- L'équipement de base est constitué d'un sac à dos, de chaussure à tige haute et d'une paire de lunette de soleil.

¹ Source : Les cahiers de l'Afit/ Tourisme et loisirs sportifs de nature - AFIT 2004

² Les pratiques sportives en France – Enquête INSEP – Ministère des Sports - 2000

³ Etude « Image des sports » - Carat sports – 2005



Fédération de Camping et d'Alpinisme du Portugal

La Fédération de Camping et de Alpinisme de Portugal, désignée sous les initiales de F.C.M.P., est le plus grand organe, au Portugal, qui est responsable de la tutelle du Camping et du Alpinisme, le Statut d'Utilité Publique Sportive lui ayant été reconnu.

Parmi ses objectifs, on relève la pratique du Caravanning, d'Auto-Caravanning, de l'Alpinisme, de l'Escalade et ses variantes et de la Randonnée Pédestre (Alpinisme).

Elle a été créée le 6 janvier 1945, et depuis lors elle est passée par plusieurs phases d'évolution et nomenclatures.

C'est une association de droit privé, sans buts lucratifs, qui a été reconnue comme Personne Collective d'Utilité Publique, en 1978.

Les services F.C.M.P. sont modernes et dynamiques, toujours à la disposition du client pour l'aider, l'informer et l'éclaircir, en misant sur la qualité des services comme facteur de distinction face à la concurrence directe.

Le Camping et le Alpinisme sont des activités sportives qui, à travers plusieurs disciplines; Camping, Caravanning, Auto-Caravanning, Alpinisme, Escalade (et ses variantes) et Randonnée Pédestre; favorisent le contact de l'Homme avec la nature.

Cette interaction, où les paysages forment une scène de spectacle sportif, donne naissance à de belles images, rendant pour cela inévitable l'intérêt grandissant pour la pratique de ces activités sportives.

Le volet de la compétition et du spectacle du Camping et de l'Alpinisme s'est accru, à travers la réalisation de championnats, d'épreuves, de marches et de campements sportifs. De nombreuses personnes viennent assister à ces événements, et bien plus sont encore attendues. En misant sur la divulgation et la promotion, le Camping et l'Alpinisme seront de plus en plus présents dans la vie quotidienne des portugais.

Tout cela éveille une excellente opportunité pour que des partenaires potentiels et des sponsors misent sur la diffusion de leurs produits et de leurs services, à travers la Fédération du Camping et de l'Alpinisme du Portugal.

Vocation

- Promouvoir, orienter et discipliner la pratique et l'expansion du Camping, du Caravanning, de l'Alpinisme, de l'Escalade de Compétition, de la Randonnée Pédestre et d'autres activités sportives en plein air;
- Promouvoir des activités d'animation culturelle, récréative et sportive.

Mission

- Divulgation et implantation de programmes de développement sportif pour les différentes activités sportives, en misant sur la formation continue;
- Conquérir de nouvelles aides au niveau du financement;
- Encourager l'échange international, en établissant de bonnes relations avec les congénères affiliés dans les fédérations internationales des activités sportives;
- Renforcer la qualité de gestion, en misant sur une stratégie bien définie.

Au niveau National la FCMP est Fédérée:

- Fédération des Collectivités Culturelles et Récréatives
- Comité Olympique du Portugal
- Confédération du Sport au Portugal

Au niveau International la FCMP est Fédérée:

- Fédération Internationale de Camping et de Caravanning
- Fédération Européenne de la Randonnée Pédestre
- Union Internationale des Associations d'Alpinisme

Contacts

www.fcmportugal.com
comunicacao@fcmportugal.com
Avenida Coronel Eduardo Galhardo, 24 D 1199-007 Lisboa
Telephone: 218 126 890
Fax: 218 126 918